

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 29 juin 2020 portant renouvellement de l'agrément de la Confédération syndicale des familles (CSF)

NOR : ECOC2001366A

La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'économie et des finances,
Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 811-1, L. 811-2 et R. 811-1 à R. 811-7 ;
Vu l'arrêté du 30 juin 2015 portant renouvellement de l'agrément de la Confédération syndicale des familles (CSF) ;
Vu la demande déposée par l'association,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – L'agrément de la Confédération syndicale des familles (CSF) pour exercer sur le plan national les droits reconnus aux associations agréées de consommateurs par le code de la consommation est renouvelé pour une période de cinq ans à compter du 9 juin 2020.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 29 juin 2020.

*Le ministre de l'économie
et des finances,*
BRUNO LE MAIRE

*La garde des sceaux,
ministre de la justice,*
NICOLE BELLOUBET